



École de Danse de Boucherville

TARIFS 2023-2024



Cours	Session automne (12 semaines)	Session hiver/Printemps (17 semaines)	Inscription automne + hiver printemps = rabais (si les 2 inscriptions sont effectuées en même temps)
Cours 45 minutes (tout-petits 3-5 ans)	145,00 \$	205,00 \$	50,00 \$
Cours 45 minutes (parents-enfants)	180,00 \$	255,00 \$	60,00 \$
Cours de 45 minutes (pointes) inscription au cours régulier obligatoire	95,00 \$	135,00 \$	35,00 \$
Perfectionnement 1h inscription au cours régulier obligatoire	125,00 \$	180,00 \$	40,00 \$
Hip hop technique 13-18 ans inscription au cours régulier obligatoire	205,00 \$	290,00 \$	70,00 \$
Cours 1h	180,00 \$	255,00 \$	60,00 \$
Cours 1h15	210,00 \$	295,00 \$	70,00 \$
Cours 1h30	250,00 \$	355,00 \$	85,00 \$
Cours de 1h45	280,00 \$	400,00 \$	90,00 \$

Un minimum de huit (8) inscriptions est nécessaire pour l'ouverture d'un cours

Frais additionnels

Session hiver-printemps 2024 : Contributions aux frais de spectacle ; les montants seront annoncés à l'hiver 2024.

Modalité de paiement

1. Paiement par prélèvement direct (chèque électronique)
2. Paiement par chèque libellé à l'ordre de "École de Danse de Boucherville" et posté au 1075 Lionel-Daunais, local 102, Boucherville (QC) J4B 8N5

Session automne 2023 : 1 à 3 versements (2 octobre, 2 novembre et 1er décembre)

Session hiver printemps 2023 : 1 à 3 versements (12 janvier, 9 février, 8 mars)

Une pénalité de 25\$ sera exigée pour tout effet refusé

Annulation et Remboursement

Pour obtenir un remboursement, l'élève ou le parent doit communiquer par écrit au info@danseboucherville.ca pour s'assurer que l'inscription est annulée officiellement. **La date de réception de l'avis sera considérée comme la date officielle d'arrêt des cours, sans égard aux nombres d'absences de l'élève.** Le fait de ne pas se présenter aux cours n'est pas considéré comme une annulation.

Nous demandons aux parents d'encourager leur enfant à suivre au moins quatre cours avant d'abandonner puisqu'il est reconnu que l'enfant a souvent besoin de cette période de temps avant de s'adapter à une nouvelle situation.

Cours annulé pour force majeure

Nous mettons tout en œuvre pour maintenir nos cours durant la saison. Toutefois, il est possible que nous devions annuler un cours pour une raison hors de notre contrôle (tempête, panne électrique, maladie du professeur, etc). Ces cours ne sont pas repris ou remboursés, à moins que cela se produise à plus de 2 reprises dans une même session.